

Commune de Sainte Anne
Arrondissement de Besançon
Canton d'Ornans

Réunion du conseil municipal

Objet réunion du 18/12/2022

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché sur la porte de la mairie le **18/12/2022**

Que l'invitation du conseil avait été faite le

10/10/2022

Que le nombre des membres en exercice est de **7**

Exécution des articles L121 10, R 121 7, L 121 11, L 124 2, L 121 17, R 121 9 du code des communes.

Séance du 16 décembre 2022

L'an 2022, le 16 décembre à 20h 30 le Conseil Municipal de la commune de Sainte Anne s'est réuni en salle de mairie après convocation du 10/12/2022 sous la présidence de Joël Bôle, Maire.

Etaient présents :

Florentin Guyat, Nicolas Auvernois, , Valentin Guyat, Arnaud Florin, Barbara Huguenin et Joël Bôle

Absente excusée : Fanny Darsin qui a donné procuration à J Bôle

Conformément aux articles précités du code des communes, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris parmi les membres du Conseil. Valentin Guyat a été désigné pour occuper ces fonctions qu'il a acceptées.

Joël distribue à chacun un document illustrant l'ordre du jour et déclare la séance ouverte :

L'ordre du jour est le suivant :

- Validation CR CM du 28/10/2022
- Point financier : tableau financier novembre 2022
- Point sur les différents chantiers en cours ou en projet
 - ✓ Site commune : reprise du site phase test
 - ✓ Changement fenêtres bâtiment communal devis en cours
 - ✓ Lotissement La Rapilla et clôture du budget
 - ✓ Délibération 25% dépenses BP 2022 au BP 2023
 - ✓ Travaux sur chemins et voirie communale
 - ✓ Demande de permis de construire JM et H Trimaille
 - ✓ CU opérationnel de Guy Roussillon
- Questions diverses :
 - Location appartement Florentin
 - Travaux appartement : sol, douche et cuisine.
 - Travaux chaufferie : calorstats à changer.
 - Rappels / urbanisme
 - Point / cadeaux Noël

Joël déclare la séance ouverte et distribue à chacun un fascicule regroupant les annexes illustrant l'ordre du jour du CM.

- **CR du CM du 28/10/2022** : les conseillers valident à l'unanimité ce CR qui leur avait été distribué le 30/10/2022
- **Point financier** : les conseillers prennent connaissance du tableau financier (voir document joint) qui laisse apparaître une trésorerie de 373 280 €. Joël en profite pour informer les conseillers (ères) que la subvention FEADER que nous attendons depuis la fin des travaux de l'église est accordée et que **la convention d'attribution avec le CRBFC est arrivée à signature pour un montant de 60 998 €.**
- **Site WEB** : les travaux de refonte et mise aux normes actuelles du site sont en cours de test, le lien provisoire sera donné aux conseillers afin d'avoir leur retour, **Barbara** souhaite savoir si les associations pourrons y déposer des informations, **cela sera possible sur l'onglet « vie du village ».**

- Invité à se prononcer, **le CM**, en vertu de l'article L1612-1 du CGCT, **autorise de maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au BP 2022 ceci au chapitre 21, soit 57 603 €.**
- **Changement fenêtres et portes du bâtiment communal** : après étude et comparaison des 2 devis qui nous sont parvenus (voir documents en annexe), **le CM décide de confier ces travaux à l'entreprise AB création de Crouzet Migette** dont la proposition offre le meilleur rapport qualité/prix. La dépense prévisionnelle est d'environ 27 000 € HT hors subventions (dossier à faire par Joël). A la demande du CM, Joël demandera à l'entreprise de modifier sa proposition et de ne changer que les portes suivantes : entrée salle commune coté rue du clos, portes d'accès aux 2 appartements communaux, et éventuellement porte intérieure appartement du 2^{ème} qui est détériorée.
- **Budget annexe de la Rapilla** : après délibérations (voir tableau en annexe), étant donné que ce BA n'a plus de raison d'être **le CM décide de le clôturer** et charge Joël de passer les écritures comptables nécessaires.
- **Travaux voirie communale** : Nicolas, 1^{er} adjoint chargé du dossier présente plusieurs simulations des travaux à réaliser (voir documents en annexe), après étude de la présentation et délibérations, **le CM décide de confier à l'entreprise Guinchard de Dournon la réalisation des travaux présentés par Nicolas, la dépense de 11 000 €** sera inscrite au BP 2023 pour des travaux à réaliser au printemps. Joël remercie Nicolas pour son investissement sur ce dossier.
- A la demande du CM, **pour la sécurité des habitants du village**, une demande sera faite afin de disposer des **panneaux limitant la circulation à 30 km heure dans l'enceinte du village**. Cette proposition est validée par le CM.
- **Demande PC JM et H Trimaille** : après étude du dossier en question, **le CM est favorable unanimement** à la demande de PC présentée, le dossier sera transmis à la DDT.
- **Demande Guy Roussillon** : Joël informe le CM de la demande que lui a faite Guy Roussillon, à savoir aménager en appartement la grange située face à la ferme au 1 route du Pont du Diable, **sur le principe , le CM est favorable à ce projet**, toutefois, ainsi que Joël l'a bien précisé à Guy, le CM ne pourra se prononcer définitivement que sur la base d'un projet précis, décrivant précisément le projet (par exemple un CU opérationnel comportant plan de masse, plan coté ...) et que **le CM ne donne qu'un avis**, la décision est prise par la DDT et l'architecte des bâtiments de France dans la mesure où le bâtiment concerné se situe dans la zone de protection de l'église classée. A ce sujet **quelques règles d'urbanisme sont rappelées dans le document distribué** aux conseillers à titre d'information.
- **Travaux dans appartement du 2^{ème} étage** : Joël rappelle que cet appartement a été réalisé il y a 23 ans et qu'il est nécessaire d'y réaliser quelques travaux: changement de la cuvette des WC, installation d'une douche à la place de la petite baignoire, mise en place d'un plancher en stratifié (le revêtement actuel est fissuré), installation d'éléments de cuisine (hotte, rangements ...) le montant des travaux chiffré par Nicolas avoisinerait les 5 500 € (la mise en place serait réalisée en grande partie par Florentin, nouveau locataire (hors raccordements eau qui sera réalisée par Arnaud après devis). Ces travaux permettront une valorisation de cet appartement. **Après délibérations le CM valide ce projet à l'unanimité.**
- **Arrêt de bus** : Barbara nous rappelle qu'il serait important que les enfants scolarisés puissent disposer d'un abri lorsqu'ils attendent les bus scolaires, notamment en période de pluie. **Le CM charge Joël et Nicolas de présenter rapidement un projet qui pourra être réalisé au printemps.**

Sur ce dernier point se clos l'ordre du jour, Joël propose champagne et gâteau afin de terminer notre réunion sur un lit de bulles.

Joël